

d'une enquête sur les causes des rébellions survenues dans le Haut-Canada et le Bas-Canada en 1836-1837. Parmi les recommandations formulées par lord Durham, l'une des principales était d'accorder une pleine autonomie interne aux gouvernements des colonies pour toute affaire qui les concernait. Selon les recommandations de lord Durham, le gouvernement impérial n'exercerait son autorité et ses fonctions que dans les domaines indispensables au maintien de l'unité impériale, dont le contrôle des relations étrangères, la réglementation du commerce, les révisions de la constitution et la vente des terres domaniales. Tous les autres pouvoirs et fonctions, dont ceux ayant trait à la dépense des fonds publics, seraient transférés aux gouvernements coloniaux qui les attribueraient à des conseils exécutifs responsables devant des Assemblées législatives élues. Les gouvernements coloniaux n'exerceraient ces pouvoirs et fonctions qu'aussi longtemps qu'ils conserveraient l'appui de la majorité des assemblées. Après l'union du Haut-Canada et du Bas-Canada en 1840, cette recommandation a été appliquée progressivement et reconnue officiellement lorsque l'Acte, pour indemniser les personnes du Bas-Canada dont les propriétés avaient été détruites durant la rébellion, fut accepté par le gouverneur général, lord Elgin, et le Gouvernement britannique en 1849. Cette loi établissait effectivement le principe de la pleine autonomie des gouvernements coloniaux en ce qui concernait la vaste gamme des questions relevant directement de leur compétence. Par la suite, ce principe d'un gouvernement responsable jouissant d'une grande autonomie à l'égard des questions intérieures a été largement appliqué dans tout l'Empire britannique. Son application générale entraîna d'immenses changements. En 1857, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le Canada est devenu le premier dominion autonome; l'Australie a acquis le statut de dominion en 1901, la Nouvelle-Zélande en 1907 et l'Afrique du Sud en 1909. On peut sans doute considérer que la naissance du Commonwealth britannique, en tant qu'association distincte de l'Empire britannique, date de 1897, année où se tint la Conférence des colonies de Londres. Cette conférence était réservée aux représentants de la Grande-Bretagne et des colonies pourvues de gouvernements responsables. Lors de la Conférence des colonies de 1907, il a été décidé qu'à l'avenir on appellerait ces rencontres «Conférences impériales» afin de refléter le nouveau statut des dominions⁵.

⁵La liste des conférences figure à l'annexe E.